SAS OLIE SPIRIT
Olivier PARIS
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles
3, avenue du château
78150 LE CHESNAY
SIRET 792 385 411 00014

FONDS MAUBERT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 decembre 2022

Àu Conseil d'Administation

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds MAUBERT relatifs au premier exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations :

- les principes comptables retenus par l'entité ou le groupe ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;
- il n'existe pas d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur est apparue importante au commissaire aux comptes ;
- aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LE CHESNAY, 27 juin 2023

SAS OLIE SPIRIT



Olivier PARIS
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 13	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	6 000	2 000	4 000		4 000	
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	48 000		48 000		48 000	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	54 000	2 000	52 000		52 000	
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	6 250		6 250		6 250	
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	38 890		38 890	59 940	21 050-	35.12-
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	45 140		45 140	59 940	14 800-	24.69-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	99 140	2 000	97 140	59 940	37 200	62.06

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 13	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	30 000	30 000		
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	26 940		26 940	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	64 044-	26 940	90 984-	337.73-
	Situation nette (sous total)	7 104-	56 940	64 044-	112.48-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	7 104-	56 940	64 044-	112.48-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	100 542		100 542	
	Provisions pour charges				
	Total III	100 542		100 542	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	102		102	
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 600	3 000	600	20.00
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	3 702	3 000	702	23.40
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	97 140	59 940	37 200	62.06

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 13	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	41 998	30 000	11 998	39.99
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	41 998	30 000	11 998	39.99
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	3 554	3 060	494	16.14
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 000		2 000	
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
Total II	5 554	3 060	2 494	81.50
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	36 444	26 940	9 504	35.28

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 13	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	54		54	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	54		54	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 542		100 542	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	100 542		100 542	
2. Résultat financier (III-IV)	100 488-		100 488-	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	64 044-	26 940	90 984-	337.73-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	50 000		50 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	50 000		50 000	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	50 000		50 000	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	50 000		50 000	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	92 052	30 000	62 052	206.84
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	156 096	3 060	153 036	NS
5. EXCEDENT OU DEFICIT	64 044-	26 940	90 984-	337.73-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le FONDS MAUBERT a pour objet :

"recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre "gratuit et irrévocable", en vue de soutenir toute oeuvre d'intérêt général à caractère éducatif ou culturel et, notamment, les établissements scolaires et universitaires, de confession catholique, régulièrement déclarés, ainsi que celles qui concourent à la mise en valeur du patrimoine artistique ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Les statuts stipulent que la dotation en capital du fonds de dotation n'est pas consomptible.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 dont le total est de 97 140 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un déficit de - 64 044 euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 01-01-2022 au 31-12-2022.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les fonds statutaires

Les fonds statutaires sont composés d'une dotation en capital d'apports numéraires d'un total de 30 000 euros provenant de quatre donateurs.

Les disponibilités

Les disponibilités se décomposent comme suit :

Fonds apportés	30 000 euros
Disponibilités courantes	38 890 euros
TOTAL	68 890 euros

Les titres de participation

Participation à la constitution, le 4 août 2022, de la SCI SAINT-LUC qui a acquis la propriété Grands Maisons à Villepreux (78). Participation de 48 000 euros représentant 24 % du capital social d'un montant de 200 000 euros.
Les données comptables de la SCI SAINT-LUC au 31-12-2022 sont :

Capital Social	200 000 euros
Chiffre d'affaires	33 332 euros
Déficit	418 924 euros (consécutif aux droits de mutation)

Provision pour pertes financières

Le résultat déficitaire de la SCI SAINT-LUC génère ., à l'approbation des comptes, une charge financière de 100 542 euros pour le Fonds Maubert.
Une provision pour perte financière a été ainsi constituée à la clôture l'exercice de 2022.
La valeur du bien immobilier, acquisition en octobre 2023, n'est pas affectée.

Les dons reçus

Au cours de l'exercice, il a été perçu 41 998 euros de dons ayant donné lieu à l'émission de reçus fiscaux.

Le FONDS MAUBERT n'emploie aucun salarié.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			6 000
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales agencements aménagements des constructions Installations techniques, Matériel et outillage industriel Installations générales agencements aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, Mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par mises en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts, autres immobilisations financières			98 000
TOTAL			98 000
TOTAL GENERAL			104 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			6 000	6 000
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales agencements aménagements constr. Installations techniques, Matériel et outillage industriel Installations générales agencements aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, Mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par mises en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts, autres immobilisations financières		50 000	48 000	48 000
TOTAL		50 000	48 000	48 000
TOTAL GENERAL		50 000	54 000	54 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 000		2 000
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales agencements aménagements constr. Installations techniques, Matériel et outillage industriel Installations générales agencements aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, Mobilier Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL		2 000		2 000

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 000				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Instal.générales agenc.aménag.constr. Instal.techniques matériel outillage indus. Instal.générales agenc.aménag.divers Matériel de transport Matériel de bureau informatique mobilier Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL	2 000				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	30 000				30 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau			26 940		26 940
Excédent ou déficit de l'exercice	26 940		36 498	26 940	36 498
Situation nette	56 940		63 438	26 940	93 438
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL I	56 940		63 438	26 940	93 438

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 600
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	3 702

ANALYSE DES POSTES DU BILAN - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

(Charges à payer - Produits constatés d'avance etc...)

DETAIL DES CHARGES A PAYER RATTACHEES AUX POSTES DE DETTES - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	T.V.A.	MONTANT H.T.
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES		
A. THIERRY - COMPTES ANNUELS 2022		1 200,00
COMMISSAIRE AUX COMPTES - COMPTES 2022		2 400,00
	0,00	3 600,00
	3 600,00	
INTÉRËTS BANCAIRES À PAYER		
INTÉRÊTS BANCAIRES 4 T 2022		102,10
		102,10
	102,10	